



06 29 30 41 96
contact@af-actionformation.fr

ACTION FORMATION

www.af-actionformation.fr

CHARIOTS SANS CACES



ORGANISATION DE LA FORMATION

40%
Pratique

60%
Théorie

Prérequis : Toute personne susceptible d'utiliser un gerbeur électrique ou un transpalette. Aptitude médicale à la conduite de l'engin. Être âgé de 18 ans et plus.

Durée : 7 heures

Effectif maximum : 10 stagiaires par groupe

Effectif minimum : 1 stagiaire

Maintien des connaissances :

Intervenant(s) : Formateur indépendant à la sécurité

Méthodes pédagogiques : Exposés interactifs, démonstration par le formateur, apport théorique sur vidéo-projecteur, exercices pratique, matériel

Attribution finale : Attestation individuelle de formation

Organisme de délivrance : Action Formation

Type d'évaluation : Sommative

Les transpalettes manuels, ainsi que les transpalettes et gerbeurs électriques accompagnant sans plateforme, ne nécessitent pas l'obtention du CACES® pour être utilisés. Toutefois, nous vous recommandons vivement de mettre en place une formation à leur utilisation pour éviter tout risque d'accident.

FORMATION POUR L'UTILISATION DES CHARIOTS À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

Dans le plan d'actions intitulé "Tire-palette", la CNAMTS et les CARSAT recommandent d'avoir une formation pour les matériels à conducteur accompagnant sans plateforme tels que les transpalettes et gerbeurs électriques : "Une formation du personnel à l'utilisation des engins de manutention, basée sur l'évaluation des risques propres à chaque type d'appareil, devra être systématiquement dispensée à l'ensemble des salariés utilisateurs".



REFERENCES REGLEMENTAIRES

L'article R233-13-19 du code du travail abrogé par le décret n°2008-244 du 7 mars 2008 dispose : « la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. »



OBJECTIFS

- Evaluer les connaissances et savoir-faire
- Former les personnes de l'entreprise à l'utilisation des transpalettes et gerbeurs à conducteur accompagnant
- Être capable d'utiliser (chargement/déchargement, stockage, mise en rayon) en toute sécurité les chariots à conducteur accompagnant sur site client



PUBLIC

Toute personne amenée à conduire les chariots à conducteur accompagnant et présentant les aptitudes médicales requises



PROGRAMME DE FORMATION

PARTIE THEORIQUE

- Description de l'appareil
- Fonction des différents organes
- Types d'accidents
- Analyse des risques
- Règles de sécurité et de conduite
- Prise, déplacement et pose de la charge
- Ergonomie (notion d'anatomie, de physiologie et de pathologie) de la manipulation dans les rayons



PROGRAMME DE FORMATION

PARTIE PRATIQUE

- Vérifications à effectuer à chaque prise de poste
- Prise en main et exercices de conduite simples de manière ergonomique
- Conduite à vide et en charge
- Contrôle des connaissances et du savoir-faire